CONTRAT LOCATION DE COMPTE DE STRIPE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Monsieur <u>Alex Panzano</u>, ecommerçant qui utilisera le compte Stripe en question.

		D'une par			art,	
ET						
Monsieur location.	, Propriétaire	du	compte	Stripe	mis	en

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Mise en location d'un compte Stripe à un ecommerçant en contrepartie d'un pourcentage sur le bénéfice.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Le propriétaire du compte Stripe devra donner les accès du compte Stripe a l'ecommerçant, une fois le compte Stripe "cédé" à l'ecommerçant, ce dernier s'occupera de générer des revenus via ses business en ligne sur le compte Stripe.

L'ecommerçant s'engage à donner 20% du profit (le profit est la déduction du cout publicitaire, les couts de marchandise, les frais de transactions Stripe de (2.5%))

Le règlement des 20% pour le propriétaire se fera tous les 15 jours par voie bancaire, l'ecommerçant s'engage à envoyer un extrait du chiffre d'affaires Stripe pour prouver l'authenticité des revenus.

DURÉE DU CONTRAT:

Une fois la somme de 40,000€ (cumulé des 20% que l'ecommerçant verse au propriétaire du compte Stripe tous les 15 jours) atteinte, le compte Stripe appartiendra définitivement a l'ecommerçant.

Une fois la somme des 40,000€ atteinte le contrat de location pendra fin et le compte Stripe appartiendra a l'ecommerçant.

Le service fourni par le propriétaire du compte Stripe comprends les obligations suivantes :

Le propriétaire du compte Stripe accepte de donner les accès du compte Stripe, les accès doivent contenir les éléments ci-dessous :

- Adresse mail du compte Stripe
- Mot de passe du compte Stripe
- Authentification à double facteurs (Si appliqué)
- Accès à la boite mail lié au compte Stripe

L'obligation de l'ecommerçant envers le propriétaire du compte Stripe

L'ecommerçant générant les revenus sur le compte Stripe comprend les obligations suivantes

- -Donner au propriétaire du compte Stripe 20% du bénéfice tous les 15 jours (à partir du premier virement Stripe) .
- -D'envoyer tous les mois un rapport Stripe du chiffre d'affaires (L'ecommerçant a une marge d'environ 35%).

Contrat rédigé le Mercredi	22 Août 2021 par Matthieu Feuillit.
En 2 exemplaires.	
Signature du propriétaire du cor	mpte Stripe ci-dessous :
Monsieur	Propriétaire du compte Stripe.

Signature de l'ecommerçant ci-dessous :

<u>Monsieur</u> Ecommerçant, futur utilisateur du compte Stripe.